

2520.1

17 janvier 1979

Distribué

Berne, le 20 décembre 1978

Conseil ministériel de l'AELE des 23 et 24 novembre 1978 à Genève,  
 rapport

Ne va pas à la presse

Département de l'économie publique. Proposition du 20.  
décembre 1978 (annexe)

Conseil ministériel  
23 et 24 novembre 1978  
Département politique. Co-rapport du 8 janvier 1979 (adhésion)

Département des finances et des douanes. Co-rapport du  
5 janvier 1979 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est pris acte du rapport sur le Conseil ministériel de l'AELE.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EVD 16 (GS 5, HA 2, Integrationsbüro 2, BIGA 2, ALW 5)  
pour exécution
- EPD 6 pour connaissance
- FZD 10 (GS 7, OZD 3) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 " "

1 Partie officielle de la réunion des Conseils

Pour extrait conforme,  
le secrétaire:

11 Questions économiques générales et relations extérieures

Sous ce point de l'ordre du jour a eu lieu un échange de vues des ministres sur la situation économique générale. Toutes les déclarations ont reflété la préoccupation des gouvernements devant une conjoncture économique qui reste caractérisée par la faiblesse des taux de croissance - malgré un léger "rebond" enregistré ces derniers mois -, le bas niveau de l'investissement, la persistance du chômage, l'instabilité monétaire, les pressions inflationnistes et la menace d'une résurgence du protectionnisme. De cet échange de vues s'est dégagé un consensus sur la nécessité d'intensifier rap... et dans tous les domaines la coopération économique interna-





EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

Distribué

Berne, le 20 décembre 1978

Proposition au Conseil fédéral

Ne va pas à la presse

Conseil ministériel de l'AELE des  
 23 et 24 novembre 1978 à Genève

Le Conseil de l'Association européenne de libre-échange et le Conseil mixte d'association de la Finlande avec les Etats de l'AELE se sont réunis les 23 et 24 novembre 1978 à Genève au niveau ministériel, sous la présidence de M. Paavo Väyrynen, Ministre finlandais des affaires étrangères. La délégation suisse était dirigée par le Chef du Département de l'économie publique.

Figurant dans la proposition du Département de l'économie publique au Conseil fédéral du 6 novembre 1978, les points suivants ont été traités :

1 Partie officielle de la réunion des Conseils

11 Questions économiques générales et relations économiques extérieures

Sous ce point de l'ordre du jour a eu lieu le traditionnel échange de vues des ministres sur la situation économique générale. Toutes les déclarations ont reflété la préoccupation des gouvernements devant une conjoncture économique qui reste caractérisée par la faiblesse des taux de croissance - malgré un léger "mieux" enregistré ces derniers mois -, le bas niveau de l'investissement, la persistance du chômage, l'instabilité monétaire, les pressions inflationnistes et la menace d'une résurgence du protectionnisme. De cet échange de vues s'est dégagé un consensus sur la nécessité d'intensifier rapidement et dans tous les domaines la coopération économique interna-

tionale, dans le sens du programme d'action concertée de l'OCDE, pour donner une nouvelle vigueur à l'économie internationale et améliorer la situation de l'emploi. Dans ce contexte, tous les ministres ont insisté sur l'importance du renouvellement en juin dernier de la Déclaration commerciale de l'OCDE et sur l'attachement de leur pays au système de libre-échange. Ils ont en outre salué les tentatives visant à restaurer la stabilité monétaire; quelques orateurs, dont le Chef de la délégation suisse, ont souligné l'importance des récentes mesures américaines pour stabiliser le cours extérieur du dollar.

S'agissant des relations économiques extérieures, un règlement équilibré et substantiel, dans les délais prévus, des négociations commerciales multilatérales a été unanimement reconnu comme un facteur essentiel à une plus ample libéralisation du commerce mondial qui gagnerait ainsi en transparence et en discipline, et au renforcement du rôle du GATT. Les ministres ont réaffirmé leur engagement de contribuer à une issue rapide et heureuse des négociations, soulignant ainsi l'importance de maintenir des politiques commerciales libérales. Ils sont en outre convenus d'oeuvrer en faveur d'une amélioration du dialogue Nord-Sud, que ce soit dans les négociations sur les produits de base ou à la CNUCED V, tout en précisant que l'interdépendance globale des Etats exige des approches constructives différenciées, chaque groupe de pays et chaque pays pris individuellement acceptant sa part des responsabilités.

La seule "fausse note" dans ce concert de déclarations concordantes est à mettre au compte de l'Islande, dont le représentant a annoncé que l'abolition de la dernière tranche de 10 % des droits de base, prévue pour le 1er janvier 1980 selon le protocole d'adhésion de ce pays à l'AELE, pourrait être reportée à une date ultérieure, en raison des difficultés de l'industrie islandaise. Le délégué islandais a cependant donné l'assurance que cette mesure s'appliquerait aussi à l'accord de libre-échange conclu entre l'Islande et la CEE/CECA et qu'elle serait prise après consultation du Conseil de l'AELE. Tout en exprimant la compréhension de la Suisse pour les difficultés actuelles de l'Islande, le Chef de la délégation suisse a souligné qu'il est important

de ne pas prendre de décisions unilatérales en la matière et a rappelé que les mesures de sauvegarde doivent être conformes à la Convention de Stockholm, en particulier à ses règles de procédure. Il a en outre formulé des objections de principe en raison du caractère protectionniste de l'ajournement envisagé, dont il a aussi mis en doute l'utilité pratique, compte tenu de l'incidence modeste des droits de douane résiduels pour l'industrie islandaise.

## 12 "Follow-up" du Sommet de Vienne

Les ministres ont pris connaissance avec satisfaction des progrès accomplis dans la réalisation concrète des options formulées au Sommet de Vienne des Etats de l'AELE en 1977, mentionnant notamment les négociations avec l'Espagne (voir sous chiffre 22), la création du Comité mixte AELE/Yougoslavie (voir sous chiffre 16), le recours plus large du Comité économique en matière de consultations sur des questions économiques d'intérêt commun, les travaux du Comité des parlementaires (voir sous chiffre 15), les relations entre les Conseils de l'AELE et le Comité consultatif (voir sous chiffres 14 et 25).

La question des relations entre les pays de l'AELE et la Communauté européenne a fait l'objet de discussions approfondies, en séance informelle (voir sous chiffre 21) et au cours de la réunion des hauts fonctionnaires. A ce sujet, le Chef du Département de l'économie publique a qualifié de satisfaisante et d'importante l'attitude positive du Conseil des ministres de la Communauté envers les objectifs communs de l'AELE, tout en attirant l'attention sur le fait que les chances de développer la coopération souhaitée dépendent de la consolidation et des progrès accomplis au sein de la Communauté elle-même. Partageant l'avis du Chef du Département de l'économie publique, les ministres ont reconnu que des consultations plus étroites entre les pays de l'AELE et, dans la mesure du possible, des interventions coordonnées sur la base pragmatique et flexible qui caractérise la coopération au sein de l'AELE sont nécessaires pour résoudre les problèmes nombreux et souvent urgents qui se posent, notamment en regard de la sauvegarde du libre-échange en Europe en cette période d'incertitude économique, de l'élargissement de

la Communauté européenne à de nouveaux états et de la coopération dans certains domaines d'intérêt commun non couverts par les accords de libre-échange.

### 13 Rapports d'activités du Secrétaire général de l'AELE

Le rapport d'activités du Secrétaire général n'a pas donné lieu à de grandes discussions. La période considérée n'a pas été marquée par des problèmes particuliers entravant le bon fonctionnement du libre-échange. La question du supplément de prix perçu par la Suisse sur ses importations de farine de poisson (voir la proposition au Conseil fédéral du 6 novembre 1978) n'a pas été soulevée au Conseil, mais a été abordée en détail dans un entretien bilatéral entre le Ministre norvégien du commerce et le Chef du Département de l'économie publique. La Norvège continue à contester la légalité de l'application, au sein de l'AELE, du supplément de prix sur les importations de farine de poisson. Tout en reconnaissant que la préférence de 3 francs par quintal accordée aux pays de l'AELE constitue un progrès, le Ministre norvégien a demandé qu'elle soit augmentée, ce que le Chef de la délégation suisse n'a pas pu accepter. Il a toutefois rappelé que le montant du supplément de prix pourrait baisser en raison de l'augmentation des prix mondiaux de la farine de poisson et de l'évolution du cours du franc suisse; quant à la préférence de 3 francs, elle resterait inchangée, même en cas d'abaissement du supplément de prix.

### 14 Comité consultatif

Les ministres ont pris connaissance du rapport sur la 39e session du Comité consultatif et ont réaffirmé l'intérêt qu'ils attachent aux travaux de ce Comité, qui constitue un lien important entre l'Association et les milieux économiques des pays de l'AELE. Ils ont confirmé la décision de compromis prise en séance informelle, selon laquelle des ministres ou des hauts fonctionnaires des gouvernements prendront part à la prochaine réunion du Comité consultatif (voir sous chiffre 25).

Notre délégation, invoquant entre autres les implications juridiques mentionnées dans une étude du Secrétaire général à ce sujet, s'est à nouveau opposée à la proposition nordique de désigner un co-président choisi parmi les membres du Comité consultatif, qui assisterait aux réunions des Conseils au niveau ministériel, lors de l'examen du rapport sur le Comité consultatif.

#### 15 Comité des parlementaires

Les ministres ont pris connaissance du rapport sur la deuxième session du Comité des parlementaires à Stockholm et se sont félicités de l'intérêt actif que ce Comité a manifesté pour les travaux de l'Association.

#### 16 Comité mixte AELE/Yougoslavie

Les ministres ont pris note avec satisfaction de la création en juin dernier du Comité mixte AELE/Yougoslavie, en vue d'intensifier la coopération économique entre les Etats de l'AELE et la Yougoslavie, et de la première réunion qu'il a tenue à Belgrade les 30 et 31 octobre, au cours de laquelle, outre l'examen des possibilités d'action concrètes dans divers domaines, l'organisation d'un séminaire sur la promotion réciproque des échanges a été décidée. Dans sa déclaration, le Chef du Département de l'économie publique, tout en reconnaissant l'importance politique de ces liens spéciaux ainsi créés avec ce pays, a souligné que le Comité mixte ne doit pas devenir un forum politique : son rôle est de faciliter le développement de la coopération entre les milieux économiques privés des pays de l'AELE et la Yougoslavie et d'appuyer les actions bilatérales existantes.

#### 2 Réunion informelle

##### 21 Relations des Etats de l'AELE avec la Communauté européenne

Le jour précédant la conférence ministérielle a eu lieu à Genève une réunion informelle de hauts fonctionnaires des capitales sur

le thème des relations des états de l'AELE avec les Communautés européennes. Cette réunion est la concrétisation de l'une des recommandations formulées au Sommet de Vienne en 1977, préconisant des échanges d'informations plus fréquents et des consultations plus étroites entre les pays de l'AELE. Elle correspond en outre au souhait suisse que de telles réunions se tiennent périodiquement dans le but de coordonner autant que possible l'approche respective des pays de l'AELE vis-à-vis de la Communauté.

Les ministres ont pris connaissance du rapport du Président de la réunion des hauts fonctionnaires. De ce rapport, il convient de mentionner les éléments suivants : les accords de libre-échange entre les états de l'AELE et la Communauté européenne ont jusque-là fonctionné de façon généralement satisfaisante, si l'on fait abstraction des difficultés rencontrées dans le commerce de l'acier, du papier et des textiles. Les pays de l'AELE sont convenus de poursuivre les consultations au sujet de ces produits, en vue de maintenir le calendrier prévu pour le désarmement tarifaire complet des produits sensibles en 1984.

La proposition suisse d'étudier, dans le cadre de l'AELE, le problème du libre-accès aux ressources a été acceptée.

La Suisse a en outre soulevé la question des procédures de surveillance des importations et a rappelé que, à son avis, les certificats EUR I et EUR II suffisent dans la zone européenne de libre-échange et que toutes formalités supplémentaires appliquées par certains états seraient assimilables à des mesures prohibées de restrictions quantitatives aux échanges.

Les échanges d'informations ont aussi porté sur les problèmes d'intégration dits de seconde génération qui concernent des domaines des relations entre les pays de l'AELE et la Communauté qui ne sont pas couverts par les accords de libre-échange. La Suède, la Norvège et la Finlande ont, pour leur part, mis l'accent sur leurs intérêts en regard de la politique industrielle

de la Communauté, qui, espèrent-elles, devrait tenir compte dans sa formulation de leur potentiel industriel respectif.

Il a été convenu de s'en tenir pour le moment à un accroissement des consultations et de la coopération au sein de l'AELE dans tous les domaines où cela est nécessaire et souhaitable. Dans ce but, la Suisse a proposé qu'une réunion des chefs de délégations à laquelle assisteraient des fonctionnaires des capitales ait lieu deux fois par année.

Les pays de l'AELE sont conscients que le deuxième élargissement de la Communauté (à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal) va leur créer de nouveaux problèmes. L'objectif fondamental est de s'assurer que les nouveaux membres du Marché commun reprendront intégralement l'acquis communautaire en matière de relations extérieures, c'est-à-dire toutes les obligations contractuelles découlant des accords de libre-échange des pays de l'AELE avec la Communauté. Dans tout arrangement de transition, le principe directeur doit être la non-discrimination des produits originaires de l'AELE par rapport à ceux de la Communauté. Le cas de la Grèce, qui constitue un précédent, doit donc être suivi avec la plus grande attention.

De plus, la Communauté élargie pourrait être amenée à prendre des mesures pour réduire les disparités économiques accrues entre ses membres : l'AELE devra donc veiller à ce que ces mesures ne nuisent pas aux relations de libre-échange, qu'elles ne soient pas de nature protectionniste et qu'elles tiennent compte du potentiel économique des pays de l'AELE.

L'échange d'informations sur les travaux en cours en vue de la création d'un système monétaire européen a montré qu'il serait prématuré, au stade actuel, de vouloir tirer une quelconque conclusion, en raison de l'importance et de la complexité des éléments en cause; il a été prévu que le contact entre les pays de l'AELE à ce sujet soit maintenu.

## 22 Espagne

Les ministres ont exprimé leur satisfaction de ce que les négociations entre les pays de l'AELE et l'Espagne soient pratiquement terminées et qu'un accord de libre-échange intérimaire multilatéral soit paraphé le 7 décembre 1978. Cette réalisation constitue un pas essentiel vers l'extension du système de libre-échange en Europe et est en même temps une manifestation de la volonté des pays de l'AELE d'intensifier leur coopération, conformément aux options formulées à Vienne.

La plupart des orateurs en ont appelé au Portugal pour qu'il règle aussi rapidement que possible son protocole spécial avec l'Espagne, qui doit être partie intégrante de l'accord AELE/Espagne, sans lequel l'entrée en vigueur de ce dernier ne pourra avoir lieu. Le représentant du Portugal a pris note de cette demande, en laissant entendre qu'en dehors de problèmes de politique commerciale avec l'Espagne qui ne sont pas encore résolus, il y a aussi des difficultés politiques internes à surmonter.

## 23 Grèce

Les ministres ont entériné les lignes directrices contenues dans le rapport des chefs de délégations sur les relations entre les pays de l'AELE et la Communauté européenne après l'adhésion de la Grèce. La reprise par la Grèce de l'acquis communautaire ne fera pas disparaître la nécessité de conclure des arrangements transitoires basés sur le principe de la non-discrimination pour les produits industriels, dont la démobilitation tarifaire réciproque entre les pays de l'AELE et la Grèce devra se faire au même rythme qu'entre la Grèce et la Communauté et selon un calendrier identique. Des solutions non discriminatoires devront aussi être trouvées pour les produits sensibles, les produits agricoles transformés, les restrictions quantitatives aux échanges, de même qu'il faudra résoudre la question des règles d'origine et du cumul diagonal et maintenir la position concurrentielle des états de l'AELE par rapport à la Communauté.

Ces lignes directrices, qui constituent la position commune élaborée au sein de l'AELE, seront encore affinées dans les semaines à venir afin de permettre aux pays de l'AELE de commencer le plus tôt possible leurs conversations exploratoires avec la Commission des Communautés européennes.

#### 24 Relations AELE/Israël

Le Ministre autrichien s'est informé de la position de l'AELE vis-à-vis des nouvelles et récentes démarches israéliennes en vue de développer les relations commerciales entre Israël et les pays de l'AELE, par la création d'un Comité mixte AELE/Israël sur le modèle du Comité mixte AELE/Yougoslavie. Après une intervention du Secrétaire général, les ministres ont décidé que la réponse déjà donnée à Israël lors de démarches antérieures est toujours valable en substance, à savoir que :

- l'AELE est une organisation entièrement européenne n'envisageant pas pour le moment d'étendre ses activités à des états non européens;
- l'Association n'a pas de politique commerciale extérieure commune, les relations commerciales des pays de l'AELE avec des états tiers restant de ce fait de la compétence de chaque gouvernement;
- Israël pourrait avoir intérêt à étudier les arrangements en vue de l'élimination des barrières non tarifaires conclus sous les auspices de l'AELE - mais hors du cadre de la Convention de Stockholm - et ouverts à l'adhésion d'autres états, selon les dispositions spécifiques contenues dans chacun d'eux;
- le développement de la coopération économique entre Israël et chaque pays de l'AELE pourrait, au stade actuel, être envisagé dans le cadre des négociations commerciales multilatérales.

25 Comité consultatif - Proposition des syndicats nordiques

Le Président a informé le Conseil de la teneur d'une lettre que lui a adressée le Conseil des syndicats nordiques à la suite de la dernière réunion du Comité consultatif en octobre. Par cette initiative, qui a le soutien des syndicats suisse (SGB) et autrichien, les syndicats nordiques proposent à l'AELE d'intensifier son action et la coordination interne pour accélérer la réalisation des objectifs figurant à l'article 2a de la Convention de Stockholm (promotion de l'expansion économique et du plein-emploi, amélioration de la productivité, usage rationnel des ressources, stabilité financière et élévation du niveau de vie), c'est-à-dire d'étendre ses activités aux domaines des politiques économique et sociale de ses membres. Ils préconisent en outre d'étudier les possibilités de développer la coopération au sein de l'AELE en ce qui concerne les politiques commerciale et monétaire à l'égard des états tiers, spécialement des Communautés européennes. Pour les syndicats, cette initiative est motivée par le fait que les Etats de l'OCDE, spécialement les petits, ne sont plus à même d'affronter individuellement les conséquences de la situation économique et le chômage, compte tenu de l'interdépendance croissante des économies, en raison du libre-échange.

Dans leur lettre, les syndicats nordiques demandent à l'AELE d'organiser, dans une première étape, une réunion conjointe du Conseil de l'AELE au niveau ministériel et du Comité consultatif, afin d'examiner leurs propositions. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à cette demande. La Suisse, pour sa part, a exprimé des réserves, considérant que, par sa nature, une telle réunion ne s'inscrit pas dans le cadre des attributions que la Convention de Stockholm confère à l'AELE. Cependant, comme les règles de procédure du Comité consultatif prévoient que des représentants des gouvernements peuvent participer activement aux séances de ce Comité, la délégation suisse a finalement proposé la solution de compromis suivante : à la prochaine

- DFFD (Direction générale des douanes)

- DFFP (Division du commerce, Bureau de l'intégration, Division de l'agriculture, OPIANO, Secrétariat général)

réunion ordinaire du Comité consultatif assisteront des représentants des gouvernements, soit au niveau ministériel, soit à celui des hauts fonctionnaires, pour discuter de la proposition des syndicats nordiques et passer en revue les relations entre le Conseil et le Comité consultatif. Cette réunion devrait avoir lieu en mai 1979 en Norvège, juste avant ou juste après la prochaine réunion du Conseil au niveau ministériel. La délégation suisse a insisté pour que cette réunion soit bien préparée par le Comité de l'ordre du jour du Comité consultatif, complété par des représentants gouvernementaux.

### 3 Renouvellement du mandat du Secrétaire général de l'AELE

Les ministres ont décidé à l'unanimité de renouveler pour 3 ans, jusqu'en janvier 1982, le mandat du Secrétaire général de l'AELE, M. Charles Müller (Suisse).

Vu ce qui précède, le Département de l'économie publique a l'honneur de

p r o p o s e r

de prendre connaissance et d'approuver le rapport qui vous est soumis.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Annexe : Texte français et allemand de la déclaration suisse sur les questions économiques générales et les relations économiques extérieures

Pour co-rapport :

- DPF
- DFFD (Direction générale des douanes)

Extrait du procès-verbal :

- DPF
- DFFD (Direction générale des douanes)
- DFEP (Division du commerce, Bureau de l'intégration, Division de l'agriculture, OFIAMT, Secrétariat général)